



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N° DE2024-12

DÉCISION

**SALON « LES PYRÉNÉENNES »® - 2024 - 13ÈME ÉDITION
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTION
Annule et remplace la délibération n°2023-238 du Conseil communautaire en date du 14/12/2023**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-18 du conseil communautaire en date du 14/03/2024 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire à la Présidente pour solliciter et signer les demandes de subventions ainsi que les conventions de financement au profit de la communauté de communes en découlant, auprès de organismes publics et privés, nationaux ou européen, et approuver les plans de financement ;

Vu la Commission finance en date du 07 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023-238 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 approuvant le plan de financement de l'opération visée en objet de la présente,

Exposé préalable :

Le salon « Les Pyrénéennes » est une manifestation agricole qui a lieu tous les 3 ans au Parc des expositions du Comminges. Le salon est la rencontre du grand public, la rencontre interprofessionnelle de tous les acteurs et partenaires au sens large de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cet événement phare accompagne l'activité agricole dans un développement durable et pérenne par la promotion de ses produits, filières, par la mise en synergie de ses acteurs, par la mise en valeur de ses savoir-faire et de la culture locale.

En 2021, le salon a accueilli :

- Plus de 91 000 visiteurs, dont 7 000 scolaires,
- 219 exposants,
- Plus de 2 700 animaux,
- 17 concours,
- 11 pôles,
- Plus de 1 900 000 personnes touchées sur les réseaux sociaux ...

Le salon est organisé en concordance des 4 axes du projet de territoire de notre Communauté de Communes : développement économique, tourisme vert et culturel, ruralité et agriculture.

Organisé par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en partenariat avec un grand nombre de partenaires et d'acteurs, le salon trouve toute sa justification, autant dans la mise en réseau des professionnels, en favorisant l'action collective, la diffusion de l'innovation que dans la promotion auprès du grand public.



Le salon se tiendra du jeudi 19 septembre au dimanche 22 septembre 2024. Il accueillera, entre autres, 4 concours bovins nationaux : BLONDE D'AQUITAINE, TOP 100 GASCON, CHAROLAIS et BAZADAIS.

Aussi, pour atteindre un public plus large, plus éloigné, il est proposé pour cette édition 2024, dont la thématique principale est « **LA TRANSMISSION** », de conforter cette manifestation sur les axes suivants :

- **L'AVENIR** : renforcer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse en associant l'éducation nationale, les écoles et structures d'accueil de l'enfance-jeunesse, de multiples actions permettront la sensibilisation aux enjeux environnementaux, la promotion des métiers agricoles, la promotion d'une alimentation plus saine et durable du jeune public. Depuis l'édition 2021, les Pyrénéennes consacrent 2 journées à l'accueil des scolaires et engagent un partenariat durable avec l'Inspection de l'éducation nationale.
- **LES CIRCUIT-COURTS & DE PROXIMITÉ** : renforcer la place faite aux produits et savoir-faire locaux renforcer le lien avec les professionnels du tourisme pour une meilleure valorisation et promotion de tous les produits de notre territoire et de la chaîne des Pyrénées.
- **L'EVOLUTION DES SYSTEMES AGRICOLES** : renforcer la diffusion de l'innovation avec le machinisme agricole de pointe, l'agroécologie, la mise en avant des Techniques Culturelles Simplifiées et de la Haute Valeur Environnementale.
- **L'ÉVÈNEMENTIEL** : renforcer la dimension de la manifestation par la programmation culturelle et festive représentative de l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, la communication, la restauration.

Les enjeux et objectifs du salon rejoignent ainsi de nombreux axes de développement et actions portés par les partenaires de la Communauté de communes.

Considérant :

- le Comité de pilotage de lancement de l'édition 2024 du Salon qui s'est tenu le 22 septembre 2023 au Parc des expositions du Comminges ;
- les éléments préparatoires et les différentes consultations des partenaires pour la conception de l'édition 2024 du salon « Les Pyrénéennes® » ;
- le nouveau plafonnement des aides LEADER sur cette nouvelle programmation établi à 120 000,00 € ;
- l'attribution de la subvention de l'État d'un montant de 150 000,00 € au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire 2024 - volet interrégional du BOP, conventionnée le 14 avril 2024 ;
- l'état d'avancement de la commercialisation des espaces et la vente de formules de partenariats ;
- que cette opération est assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qu'elle ne donne pas lieu à récupération de TVA ;

DÉCIDE

- ARTICLE 1 - PLAN DE FINANCEMENT

D'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération et les demandes de subventions, comme en suivant :

Dépenses prévisionnelles	€TTC	%	Recettes prévisionnelles	€	%
6135 - Locations mobilières	497 270 €	33,50%	Europe - LEADER	120 000 €	8,08%
611 - Contrat de prestation de service	423 000 €	28,50%	État Massif - FNADT	150 000 €	10,11%
6232 - Fêtes et cérémonies	47 000 €	3,17%	Région OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée	150 000 €	10,11%
62878 - Remboursements de frais à d'autres organismes	135 000 €	9,10%	Département de la Haute-Garonne	100 000 €	6,74%
6233 - Foires et expositions	25 000 €	1,68%	Toulouse métropole	50 000 €	3,37%
6231 - Annonces et insertions	115 000 €	7,75%	CC Cagire Garonne Salat	20 000 €	1,35%
6274 - Transports collectifs	45 000 €	3,03%	CC Pyrénées Haut-Garonnaises	20 000 €	1,35%
6061 - Autres fournitures non stockées et combustible	35 000 €	2,36%	Autres collectivités	40 000 €	2,69%
60623 - Alimentation	25 000 €	1,68%			
60636 - Vêtements de travail	10 000 €	0,67%	SOUS-TOTAL des financeurs publics nationaux	650 000 €	43,79%
60632 - Fournitures de petit équipement	20 000 €	1,35%			
6064 - Fournitures administratives	5 000 €	0,34%			
6236 - Catalogues et imprimés	6 000 €	0,40%			
6288 - Traitement des déchets	1 000 €	0,07%	Formules de partenariat	244 000 €	16,44%
6226 - Frais d'actes et de contentieux	500 €	0,03%	Location d'espaces	398 990 €	26,88%
637 - Autres impôts et taxes	5 000 €	0,34%	SOUS-TOTAL recettes (€ net)	642 990 €	43,32%
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	5 000 €	0,34%			
6068 - Achats d'autres matières et fournitures	27 000 €	1,82%			
60628 - Autres fournitures non stockées	30 000 €	2,02%			
61551 - Réparation matériel	2 500 €	0,17%			
6247 - Transport sur achats	25 000 €	1,68%	Autofinancement : Communauté de communes	191 280 €	12,89%
TOTAL	1 484 270 €	100,00%	TOTAL	1 484 270 €	100,00%

- ARTICLE 2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

De déposer tous les dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financeurs portés au plan de financement prévisionnel ci-dessus, notamment l'aide du programme LEADER à hauteur de 120 000,00€, et, de signer toutes pièces afférentes à ces demandes.

- ARTICLE 3 - INFORMATIONS

De transmettre cette décision au contrôle de légalité, aux partenaires financeurs et de faire état de cette décision au conseil communautaire déléguant du pouvoir permettant de solliciter et de signer les demandes de subventions.

- ARTICLE 4 - DECISION ET RECOURS

De préciser que cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, soit par recours gracieux, soit par recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, ou par voie de télé-recours citoyen.

Fait à Saint-Gaudens, le jeudi 2 mai 2024,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

